

## Compte rendu de la séance du 14 août 2018

### Présents :

Claude GUIBBERT, Bernard ALBERT, Marcel TUBAU, Daniel BARTES,  
Dominique CHATILLON, Lucie GARCIA-CAROTENUTO, Michel MAUGER

### Absentes :

Corinne ROUQUET, Françoise PRADAL

Secrétaire de la séance : Michel MAUGER

Procurations : Louis PECH à Claude GUIBBERT  
Luc BECARDIT à Marcel TUBAU

### Ordre du jour:

- 1 - Approbation du Conseil Municipal du 06 juin 2018
- 2 - Travaux Aire de Lavage
- 3 - Mission SPS (sécurité Protection de la Santé) - Aire de Lavage
- 4 - Ancien Hôpital 2ème Tranche
- 5 - Convention intercommunale débroussaillage
- 6 - Demande d'admission en non- valeur
- 7 - Convention redevance spéciale (collecte des déchets)
- 8 - Désignation d'un délégué à la Protection des Données
- 9 - Fruits et légumes à l'école
- 10 - Aménagements d'espaces publics
- 11 - Vente de parcelle (A 317)
- 12 - Achat de véhicule
- 13 - Affaires diverses

### 1 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2018

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### 2 -REALISATION D'UNE AIRE DE LAVAGE INTERCOMMUNALE ( DE 38 2018)

Monsieur TUBAU informe les conseillers que dans le cadre d'un MAPA (Marché passé selon la procédure adaptée) supérieur à 90 000.00 € un avis d'appel public à concurrence a fait l'objet d'une insertion dans l'indépendant du 28/06/2018, la date limite des offres était fixée au 20/07/2018 à 12h.

Lors de l'ouverture des plis le 24/07/2018 la commission extra- communale composée de Monsieur Gérard SCHIVARDI Maire de Mailhac, Madame Marie-France CADEL Adjointe de Mailhac, Madame Laure PRADAL technicienne de la cave coopérative Pouzols-Mailhac, Monsieur Jean-Paul CHARRY représentant de la cave coopérative et Monsieur Marcel TUBAU Maire de la commune, a constaté que seule la SARL FRANCES de Saint-Chinian (34360) avait fait une offre.

Le montant définitif du devis s'élève à 261 935.31 € HT.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **2 - DEVIS HONORAIRES AIRE DE LAVAGE ( DE 39 2018)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet concernant la réalisation de l'aire intercommunale de lavage et de remplissage des pulvérisateurs. Il rappelle que nous avons déjà fait appel au Cabinet GAXIEU pour réaliser le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et le FEADER dans le cadre de l'appel à projet du Programme de Développement Rural en Languedoc Roussillon

**Considérant** que le projet d'aire de lavage a été retenu par l'Agence de l'eau et le FEADER dans le cadre de l'appel à projet du Programme de Développement Rural en Languedoc Roussillon et sera subventionné à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire propose de continuer à travailler avec le Cabinet gaxieu afin que celui ci coordonne et suivent tous les travaux concernant cette opération.

Le devis du Cabinet GAXIEU s'élève à un montant de 22 892.85 HT.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **3 - CONVENTION CSPS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE AIRE DE LAVAGE INTERCOMMUNALE ( DE 40 2018)**

Monsieur TUBAU informe les conseillers que deux offres ont été reçue pour la mission CSPS concernant la réalisation d'une aire de lavage intercommunale Pouzols-Mailhac.

Ces offres émanent de

- FONGARO FREDERIC BUREAU D'ETUDE pour un montant de 1 400.00 € HT.
- CABINET FERRANDO MATEILLE pour un montant de 1 500.00 € HT.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de valider le devis de 1 400.00 € HT de FONGARO FREDERIC BUREAU D'ETUDE.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**4 - CONVENTION D'HONORAIRES REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL 2EME TRANCHE ( DE 41 2018)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la 1ère tranche des travaux de l'ancien hôpital de la caritat est fini et qu'il est nécessaire d'entreprendre la 2ème tranche.

Ces travaux concernent le décaissement de l'intérieur de la salle voûtée afin de la rendre accessible.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur la signature de la convention d'honoraires de Monsieur Jean- Claude SERILHAC, concernant les travaux de réhabilitation de l'ancien hôpital.

Le Conseil Municipal accepte la convention d'honoraires de Monsieur Jean- Claude SERILHAC pour un montant de 2 096.77 € H.T soit de 2 516.12 € T.T.C.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**4 - REHABILITATION ANCIEN HOPITAL 2ème TRANCHE ( DE 42 2018)**

Monsieur TUBAU informe les conseillers qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux de restauration 2ème tranche de l'Ancien Hôpital.

La deuxième tranche de travaux de restauration de l'ancien hôpital consiste à réhabiliter la salle voûtée située au rez-de-chaussée. Il s'agit de mettre en valeur la voûte par une purge du sol et le piquetage des murs intérieurs.

Deux devis nous ont été proposés

La société LAPALU pour un montant du projet s'élevant à 31 025.00 € H.T soit 37 230.00 € T.T.C.

La société CLD pour un montant du projet s'élevant à 24 185.00 € H.T soit 29 022.00 € T.T.C.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**CHOISIT** la société CLD pour effectuer les travaux d'un montant de 24 185.00 € H.T soit 29 022.00 € T.T.C.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **5 - CONVENTION DE DEBROUSSAILLAGE AVEC LA COMMUNE DE MAILHAC ( DE 43 2018)**

Monsieur le Maire rappelle que dans un souci de rationalisation de la dépense publique il avait été discuté du prêt du tracteur avec chauffeur, ainsi que de l'épaveuse aux communes limitrophes.

La commune de Mailhac nous a fait part de son intérêt pour la mise à disposition du matériel de débroussaillage et du personnel de notre commune habilité à le conduire.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention d'entente intercommunale entre les communes de Pouzois-Minervoises et Mailhac concernant la mise en place du service de débroussaillage.

Le prix horaire est de 40.00€ matériel et chauffeur compris.

VOTE      POUR : 8                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 0

## **6 - ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR ( DE 44 2018)**

Madame Erika BRUGUIER, trésorier-receveur municipal présente par courrier au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 317.76 €, réparti sur 2 titres de recettes 267.66 € et 49.50 €.

L'ensemble des procédures de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en oeuvre sans résultat, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **7 - REDEVANCE SPECIALE - GRAND NARBONNE ( DE 45 2018)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Grand Narbonne assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés des communes membres en exerçant la globalité de la compétence à savoir : la collecte, le tri, le traitement et la valorisation.

Il indique également que la collecte et le traitement des déchets sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Toutefois certains bâtiments communaux ne sont pas assujettis à la TEOM tout en produisant des déchets (Mairie, École, Salle des Fêtes ...).

En complément de la TEOM, le Grand Narbonne a institué, en vertu des articles L2224-14 et L 2333-78 du CGCT la Redevance Spéciale destinée à financer les déchets des bâtiments non assujettis à la TEOM ainsi que les déchets déposés par les agents communaux à la déchetterie de Ginestas.

Monsieur le Maire propose alors de passer une convention avec le Grand Narbonne réglementant le service et la tarification de cette redevance spéciale.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et demande au Conseil

Municipal de délibérer,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement de la redevance spéciale 2017 pour un montant de 3 125.34 €.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**8 - DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES MUTUALISÉ PAR CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION ( DE 46 2018)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service mutualisé de Délégué à la Protection des Données(DPD) en harmonie avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP).

Monsieur le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner comme DPD de la commune la personne attitrée du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire propose de signer la convention qui précise les conditions d'exécution avec le Centre de Gestion.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**9 - CONVENTION 2018 FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE -GRAND NARBONNE ( DE 47 2018)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée du Conseil Municipal que l'opération récré-fruitée est en place sur la commune depuis 2012. Elle consiste à organiser, dans l'enceinte des écoles publiques et privées du Grand Narbonne, une distribution gratuite de fruits aux enfants, de 1 fois par jour jusqu'à 4 fois par semaine au choix de la commune.

La commune de Pouzols-Minervoises avait décidé en 2012 d'opter pour une distribution de 1 fruit par jour d'école.

L'opération, mise en œuvre avec l'accord de l'Éducation Nationale, fait l'objet d'un partenariat entre le Grand Narbonne, la chambre d'Agriculture de l'Aude et les communes volontaires.

Elle favorise le développement économique local par l'activation des filières en circuit court (60% des fournitures sont d'origine audoise), ainsi qu'une éducation à la santé pour les scolaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention de partenariat avec le Grand Narbonne et la Chambre d'Agriculture de l'Aude concernant l'opération récré fruitée et de choisir le nombre de jours de distribution des fruits.

Le conseil Municipal décide que la distribution des fruits se fera du lundi au vendredi, soit 4 jours par semaine pour l'année scolaire 2018/2019

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **10 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE- AMENAGEMENT AIRE DE LOISIRS ( DE 48 2018)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement d'une aire de loisirs située sur le prolongement de l'avenue du jeu de mail.

Monsieur le Maire propose de se faire assister par le cabinet Gaxieu afin d'aider la commune à élaborer ce projet.

La mission du cabinet Gaxieu comporterait les étapes suivantes :

- Élaboration d'un plan de masse du projet
- Élaboration d'une insertion graphique dans le site du projet
- Vérification des points de raccordement aux réseaux existants
- Établir un chiffrage sommaire de l'opération
- Rédaction d'un mémoire explicatif motivant le projet
- Montage du dossier de demande de subventions

Le forfait de rémunération global du BET pour la mission serait confiée au cabinet Gaxieu pour un montant s'élevant à 7 900.00 € HT soit 9 480.00 € TTC.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **11 - VENTE DE LA PARCELLE A 317**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un administré serait intéressé par l'achat d'une partie de la parcelle A317. qui appartient à la commune.

Monsieur le Maire précise que cet administré est entrain d'acquérir la maison située 1 rue de la placette et que la parcelle A317 jouxte cette dernière.

La vente n'étant pas encore définitive Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux afin de se prononcer.

La commune ayant déjà vendu une parcelle située au même endroit en 2014, les conseillers se prononcent en faveur de cette vente.

Ce point fera l'objet d'une délibération future lors de l'achat définitif de la maison située 1 rue de la placette cadastrée A 312.

## **12 - ACHAT DE VEHICULE**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'acquérir un véhicule utilitaire qui servirait principalement au technique mais qui pourrait servir également au personnel administratif lors de déplacement en réunion ou en formation.

En effet la commune ne dispose que d'un camion pour 3 personnel du service technique.

Ce véhicule utilitaire serait bien utile pour les déplacements dans les rue étroites du village et éviterait le va et vient du camion entre chaque postes de travail des agents.

## **13 - AFFAIRES DIVERSE**

### Point Wifi

Monsieur MAUGER demande s'il serait possible d'installer place du monument un point d'accès

### Grains d'ici

Le bail mixte de grains d'ici se termine le 16/09/2018. La commune doit se prononcer sur son renouvellement et la forme de ce renouvellement (bail commercial, gérance...)

**FIN DE SEANCE 20H15**